



**PRÉFET
DU LOT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19

Cahors, le 20 mai 2021

Le préfet du Lot autorise l'ouverture dominicale des commerces

Dans le cadre de la deuxième étape de réouverture des lieux, depuis ce mercredi 19 mai, le préfet du Lot autorise **l'ouverture des commerces les dimanches 23 et 30 mai, et les dimanches 6, 13, 20 et 27 juin 2021.**

Cette ouverture ne peut se faire que dans le respect des mesures sanitaires et du protocole renforcé établi.

Le préfet rappelle aux entreprises concernées qu'elles doivent respecter les droits de leurs salariés qu'il s'agisse des contreparties qui doivent leur être accordées ou du respect du principe du volontariat.

Cette dérogation au repos dominical doit conduire l'employeur à donner le repos hebdomadaire par roulement à ses salariés.

L'arrêté préfectoral autorisant l'ouverture dominicale des commerces est disponible sur <http://www.lot.gouv.fr/etablissements-ouverts-r4371.html>.

**Pôle de la communication
interministérielle de l'État**

05 65 23 10 60 / 06 07 80 97 16
pref-communication@lot.gouv.fr

Place Chapou
46009 Cahors Cedex